

# Étudiant.es en IFSI, inscrivez-vous à l'uB en 4 étapes.

Attention : suivez bien cette procédure pour être certain.es que votre inscription se déroule correctement.

du 7 (à 10h)  
au 21 octobre  
**2019**

## 1 Préparation des éléments nécessaires à votre inscription

Pour vous inscrire vous aurez besoin :

- de votre **numéro CVEC** (à retrouver sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- de votre **numéro INE ou INES**
- Pour une première inscription : de la **fiche responsabilité civile / charte informatique** et des **infos sécurité** à compléter et déposer en étape 3 (ou à remettre avec votre dossier dans le cas d'une inscription papier).

## 2 Inscription papier



**Vous avez été inscrit à l'uB avant 2017-18**

(non inscrit en 2017-18 ou 2018-19)

Contactez

[dylan.henry@u-bourgogne.fr](mailto:dylan.henry@u-bourgogne.fr)

(ou au 03 80 39 34 11) pour obtenir un dossier d'inscription papier.

## 2 Inscription par le web



Munissez-vous de votre **carte bancaire** et privilégiez les navigateurs certifiés (**Firefox**).

**N'utilisez pas de mobiles** (smartphones ou tablettes) qui engendrent des problèmes lors du paiement des droits d'inscription.

**Vous n'avez jamais été inscrit à l'uB**

Inscrivez-vous en ligne (Voir les copies d'écran jointes)

<https://primo.u-bourgogne.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

**Une heure après votre inscription en ligne**, votre compte ENT (Espace Numérique de Travail) est automatiquement créé (aucun mail de confirmation ne vous est envoyé).

**Activez votre compte ENT** sur [ent.u-bourgogne.fr](http://ent.u-bourgogne.fr), "Mon compte"

**Vous étiez inscrit à l'uB en 2017-18 et/ou 2018-19 \***

Connectez-vous à (Voir les copies d'écran jointes) [ent.u-bourgogne.fr](http://ent.u-bourgogne.fr)

Si vous n'avez pas encore utilisé votre ENT, activez votre compte.

Si vous avez perdu vos identifiants ENT, contactez le [guichet-unique@u-bourgogne.fr](mailto:guichet-unique@u-bourgogne.fr)

## 3 Dépôt des pièces justificatives en ligne dans les 8 jours suivant votre inscription

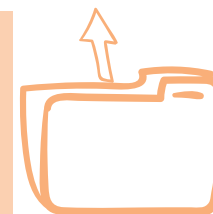
Cette étape concerne **les étudiant.es inscrit.es par le web**.

Vous pouvez alors déposer les pièces justificatives en ligne à l'adresse

<http://pj-web.u-bourgogne.fr>

Prévoir un fichier par pièce demandée.

Formats acceptés : fichiers .jpg, .jpeg, ou .pdf ne dépassant pas 2 Mo.



## 4 Vérification des pièces par l'uB

L'université vérifie alors votre inscription (dossier et pièces jointes).

- Si votre dossier est complet : la carte multiservices Pass'UBFC (pour une 1<sup>ère</sup> inscription) ou l'hologramme de l'année (pour une réinscription) vous sera transmise via votre établissement.
- S'il est incomplet, les pièces manquantes ou refusées vous seront demandées par mail.



Pour toute difficulté lors de votre inscription, contactez l'UFR Santé : [dylan.henry@u-bourgogne.fr](mailto:dylan.henry@u-bourgogne.fr) ou 03 80 39 34 11